



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
6 avril 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Vienne, 17-19 mai 2011

Ordre du jour provisoire annoté

1. Questions d'organisation:
 - a) Ouverture de la réunion;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Enseignements tirés du projet pilote pour l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.
3. Présentation du logiciel complet d'auto-évaluation ("logiciel d'enquête Omnibus").
4. Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays: propositions et initiatives présentées par les États parties et signataires.
5. Autres questions.
6. Adoption du rapport.

Annotations

1. **Questions d'organisation:**
 - a) **Ouverture de la réunion**

La réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la



criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant sera ouverte le mardi 17 mai 2011 à 10 heures.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément à la résolution 5/5, intitulée "Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant", adoptée par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa cinquième session, tenue à Vienne du 18 au 22 octobre 2010.

Dans sa résolution 5/5, la Conférence a rappelé l'article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, aux termes duquel elle est chargée de promouvoir et examiner l'application de la Convention et doit arrêter des mécanismes permettant d'atteindre cet objectif.

Dans cette même résolution, la Conférence a pris note du rapport d'activité sur le programme pilote facultatif pour l'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant et décidé d'établir un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'envisager et d'étudier les options concernant un mécanisme ou des mécanismes pour aider la Conférence à examiner l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi afin de permettre au groupe de travail de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles pour cette réunion.

Les ressources disponibles permettront la tenue de deux séances plénières par jour, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Enseignements tirés du projet pilote pour l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Dans sa décision 4/1, la Conférence a considéré qu'il était nécessaire d'étudier les options concernant un mécanisme approprié et efficace pour l'aider à examiner l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant et a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de convoquer au moins une réunion d'experts sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les experts ont tenu deux réunions à Vienne: le 30 septembre 2009 et les 25 et 26 janvier 2010. À la deuxième réunion, ils ont recommandé que, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, les États parties intéressés explorent avec le Secrétariat les moyens d'examiner leur application de la Convention et de ses Protocoles.

Le 14 avril 2010, le Secrétariat a informé les États parties du lancement du programme pilote pour l'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, qui serait facultatif et d'une portée et d'une durée limitées.

Le Secrétariat a aidé 12 États participants à réaliser un tel examen et a présenté à la Conférence à sa cinquième session un rapport d'activité et des enseignements tirés du programme pilote (CTOC/COP/2010/CRP.1). Un résumé sera présenté au groupe de travail.

3. Présentation du logiciel complet d'auto-évaluation ("logiciel d'enquête Omnibus")

Dans sa résolution 5/5, la Conférence a souligné l'urgente nécessité de finaliser la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation sous la forme d'un logiciel convivial et de la rendre disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, pour faciliter la collecte d'informations sur l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

Le Secrétariat a déployé des efforts pour finaliser la version anglaise du logiciel et en améliorer l'efficacité. Le groupe de travail visionnera une présentation du logiciel complet d'auto-évaluation ("logiciel d'enquête Omnibus"). Le Secrétariat recherche des ressources extrabudgétaires pour faire traduire le logiciel dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 5/5 et 5/6 de la Conférence.

4. Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays: propositions et initiatives présentées par les États parties et signataires

Dans sa résolution 5/5, la Conférence a décidé de créer un groupe de travail chargé d'établir les termes de référence du ou des mécanismes d'examen proposés, les lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et une esquisse des rapports d'examen de pays pour qu'elle les examine et, éventuellement, les adopte à sa sixième session; et est convenu que le groupe de travail pourrait examiner, comme base pour ses travaux, des propositions et des initiatives que les États parties et les États signataires lui soumettent à cet égard avant les réunions du groupe de travail, notamment les propositions figurant aux annexes I et II à la résolution.

Le Secrétariat a adressé des notes verbales datées du 31 décembre 2010 et du 10 mars 2011, dans lesquelles il invitait les États parties et les États signataires à soumettre de telles propositions et initiatives en vue de préparer la réunion. Afin de faciliter les discussions, le Secrétariat publiera les propositions et initiatives reçues sous la forme d'un document de séance (CTOC/COP/WG.5/2010/CRP.1).

Le groupe de travail sera saisi des propositions suivantes figurant en annexe à la résolution 5/5 de la Conférence, pour examen:

- a) Termes de référence du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant;
- b) Lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays;
- c) Esquisse des rapports d'examen de pays et des résumés analytiques.

Documentation

Projet de termes de référence du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (CTOC/COP/WG.5/2011/2)

Projet de lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays (CTOC/COP/WG.5/2011/3)

Projet d'esquisse des rapports d'examen de pays et des résumés analytiques (CTOC/COP/WG.5/2011/4)

5. Adoption du rapport

Le groupe de travail doit adopter un rapport dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mardi 17 mai		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Enseignements tirés du projet pilote pour l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
15 heures-18 heures	3	Présentation du "logiciel d'enquête Omnibus"
Mercredi 18 Mai		
10 heures-13 heures	4	Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays: propositions et initiatives présentées par les États parties et signataires
15 heures-18 heures	4	Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays (<i>suite</i>)
Jeudi 19 Mai		
10 heures-13 heures	4	Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays(<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	4	Termes de référence d'un mécanisme ou de mécanismes d'examen, lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et esquisse des rapports d'examen de pays (<i>suite</i>)
	5	Autres questions
	6	Adoption du rapport